Nations Unies S/2002/230



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 mars 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous adresser la communication jointe, datée du 28 février 2002, que j'ai reçue du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (voir annexe).

Je vous serais obligé de la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-27234 (F) 050302 050302
0227234

Annexe

Lettre datée du 28 février 2002, adressée au Secrétaire général par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

Le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix m'a prié de porter à votre connaissance qu'il avait accepté ce jour l'offre du Conseil affaires générales de l'Union européenne, qui proposait de fournir une mission de police de l'Union européenne à l'expiration du mandat du Groupe international de police des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (GIP), à compter du 1er janvier 2003.

À la même séance, le Comité directeur a désigné Lord Ashdown comme nouveau Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et prié le Conseil de sécurité d'approuver cette nomination.

Je joins pour information une copie du communiqué publié par le Comité directeur le 28 février 2002.

Je serai heureux de vous rencontrer à New York la semaine prochaine.

(*Signé*) Wolfgang **Petritsch**

Appendice

Communiqué publié par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Bruxelles le 28 février 2002

Le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix a tenu à Bruxelles, le 28 février 2002, une réunion au niveau des directeurs politiques avec le Haut Représentant. Il s'est félicité de cette occasion de se réunir avec la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, afin de recalibrer et de rationaliser l'effort civil international de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. La présence de la SFOR a été appréciée également.

Le Comité directeur félicite la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine du travail qu'elle a accompli pour préparer les premières élections générales dans le pays, qui doivent se tenir sous responsabilité locale le 5 octobre de cette année. Il souligne qu'il relève de la responsabilité des dirigeants et des institutions politiques de Bosnie de faire en sorte que le peuple de Bosnie puisse exercer démocratiquement ses droits. Il est reconnaissant à l'OSCE de s'être engagée actuellement et à l'avenir, en détachant du personnel essentiel au secrétariat de la Commission électorale, pour une passation sans aléas des opérations électorales aux autorités compétentes. Il constate que les autorités de Bosnie-Herzégovine ont attribué un premier montant de 1,1 million de marks convertibles à la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine, et les engage à assurer en temps utile le solde du financement nécessaire.

Le Comité directeur trouve encourageant que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine aient récemment redoublé d'efforts pour parvenir à un accord entre eux en vue de l'application de l'« arrêt sur les peuples constitutifs ». Mais le temps qui reste pour définir une solution permettant de tenir les élections selon le calendrier prévu diminue à vue d'oeil, et le Comité directeur engage donc les chefs politiques du pays à se concentrer sur les solutions réalisables et à se mettre définitivement d'accord sur cette question, se félicitant que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine reconnaissent qu'il leur faudra y parvenir avant le milieu de mars 2002. S'ils ne parvenaient pas à prendre leurs responsabilités à cet égard, les conséquences néfastes seraient graves, et l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures européennes se trouverait retardée. À l'inverse, une solution interne permettrait non seulement de tenir convenablement les élections générales d'octobre 2002, mais aussi de démontrer que la Bosnie-Herzégovine est réellement prête pour son admission prochaine au Conseil de l'Europe.

Le Comité directeur approuve le modèle affiné d'équipes spéciales présenté par le Haut Représentant : ce modèle rendra plus aisée la mise en place d'une présence internationale encore plus performante, renforçant ainsi le rôle du Haut Représentant. Il comprend des équipes spéciales de coordination des politiques sur la primauté du droit, le renforcement des institutions, la politique économique et le retour et la reconstruction, ainsi qu'un cabinet des organismes chefs de file présidé par le Haut Représentant, et une cellule de crise. Le Comité directeur est favorable à ce modèle et à l'intégration bien pensée des autorités de la Bosnie-Herzégovine à ces structures. Il approuve également les mesures présentées qui visent à resserrer et

rendre plus efficace la coordination sur le terrain, et à réduire de 30 % d'ici à la fin de 2003 la présence internationale sur le terrain.

Le Comité directeur félicite le Bureau du Haut Représentant, et en particulier le Premier adjoint Donald Hays, d'avoir lancé depuis la dernière réunion du Comité directeur en décembre 2001 un large processus consultatif supplémentaire avec tous les organismes chargés de mettre en oeuvre la paix en Bosnie-Herzégovine. Il apprécie que l'idée présentée ait été approuvée par tous les organismes concernés sur le terrain. Il relève que par suite du plan de rationalisation et de l'achèvement d'activités prescrites, ou de leur transmission aux autorités bosniaques ou à des organismes permanents de la communauté internationale, le budget opérationnel du Bureau du Haut Représentant devait à nouveau diminuer au cours des deux années à venir. Le plan du Haut Représentant, qui définit une orientation bien pensée pour la réalisation des objectifs de la rationalisation (pour l'essentiel, une présence internationale recalibrée en Bosnie-Herzégovine, plus performante et demandant moins de ressources), devrait être maintenant pleinement appliqué par le Haut Représentant.

Le Comité directeur accueille favorablement et accepte l'offre, faite les 18 et 19 février par le Conseil affaires générales de l'Union européenne, de fournir une mission de police de l'Union européenne à compte du 1er janvier 2003, pour assurer la relève du Groupe international de police à la fin de son mandat, ce qui permettra de poursuivre le perfectionnement professionnel des forces de police en Bosnie-Herzégovine pendant trois ans. Les méthodes employées seront les conseils, la surveillance, et l'inspection des personnels et des structures de la police de la Bosnie-Herzégovine. La mission de police sera épaulée par les programmes de renforcement des institutions de l'Union européenne, de sorte qu'elle aura les moyens d'une action large, visant tous les aspects des problèmes de primauté du droit. Elle coopérera étroitement à cet égard avec la Commission judiciaire indépendante, l'OSCE et les programmes bilatéraux pertinents, sous la coordination générale de l'équipe spéciale de la primauté du droit. Le Comité directeur se félicite également que l'Union européenne ait convenu d'inviter des États qui ne sont pas membres de l'Union à participer à la mission de police. Il est sensible à l'intérêt qui a déjà été manifesté et est heureux que des consultations doivent se tenir à cet effet. Il accueille favorablement l'intention manifestée par l'Union européenne de continuer à coordonner son action avec l'Organisation des Nations Unies et de consulter les organisations compétentes, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'OSCE. Il note qu'on a besoin de professionnels internationaux hautement compétents pour la mission de police, afin d'en garantir l'efficacité. Il offre à l'Union européenne son plein appui, pour arriver, en coordination avec la MINUBH et le Bureau du Haut Représentant, et conformément aux dispositions pertinentes garantissant le respect intégral de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, à transmettre sans à-coups les responsabilités de la MINUBH et du GIP à la mission de police de l'Union européenne. Le Comité directeur prie le Haut Représentant d'informer de sa décision le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité directeur prend note de l'intention de l'Union européenne de nommer le prochain Haut Représentant comme Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, étant entendu que le rôle du Représentant spécial ne préjugerait en rien du mandat du Haut Représentant, notamment en ce qui concerne son rôle de coordination des activités de toutes les organisations et

institutions civiles, tel que défini dans l'Accord de paix de Dayton et les décisions ultérieures du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Le Comité directeur approuve la stratégie revitalisée de réforme judiciaire pour 2002-2003, dont le but est de renforcer l'action en faveur de la primauté du droit, envisagée par le Haut Représentant. Il reconnaît à ce propos l'importance qu'il y a à créer un haut conseil judiciaire pour la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à réformer les lois essentielles gouvernant la procédure. Il approuve la restructuration du système des tribunaux et la réduction du nombre des juges qui en résultera, qui obligera à procéder à une sélection et à supprimer des mandats. Il invite le Conseil de l'Europe et les autres institutions compétentes à fournir des avis au Bureau du Haut Représentant et à la Commission judiciaire indépendante, dans le but d'affiner le plan d'application de cette stratégie. Il note que la stratégie envisagée a été élaborée en réponse aux demandes, émanant des autorités de la Bosnie-Herzégovine, d'interventions internationales plus fermes face aux crimes économiques, à la corruption et aux problèmes inhérents au système judiciaire. Il insiste sur la nécessité de mesures qui concourent de manière décisive à l'édification d'un système judiciaire indépendant et plus efficace, qui jouisse de la confiance du public et améliore l'environnement pour les investissements étrangers.

Le Comité directeur considère lui aussi que lorsque le nouveau mandat de la Commission judiciaire indépendante sera mis en place, il faudra qu'elle soit autogérée et responsable directement devant les donateurs, et qu'elle devra appliquer intégralement les politiques et procédures d'administration et de finances du Bureau du Haut Représentant. La Commission continuera à recevoir ses orientations du Haut Représentant, devant lequel elle restera responsable.

Le Comité directeur attache une grande importance à l'arrestation de Radovan Karadzic et de toutes les autres personnes mises en accusation par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie. Il incite vivement les autorités nationales à les arrêter sans plus tarder, et appelle toutes les personnes mises en accusation à se livrer de leur propre gré. Toutes les personnes mises en accusation pour crimes de guerre par le Tribunal, sans exception, devront passer en jugement devant le Tribunal de La Haye.

Le Comité directeur a noté avec regret que Wolfgang Petritsch avait annoncé qu'il quitterait son poste de Haut Représentant à la fin du mois de mai 2002. Il l'a chaleureusement félicité de son attachement extraordinaire au développement de la Bosnie-Herzégovine et au processus de paix. Il a fait valoir que pendant les deux années et demie où Wolfgang Petritsch a été Haut Représentant, de grands progrès ont été enregistrés dans nombre de domaines essentiels. Grâce à son action, la Bosnie-Herzégovine est nettement plus stable, plus démocratique et plus proche de l'Europe que lorsqu'il a pris ses fonctions.

Le Comité directeur, selon ce qu'avait proposé l'Union européenne, a désigné Lord Ashdown comme nouveau Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, succédant à Wolfgang Petritsch dans ces fonctions; il a demandé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'approuver cette nomination.

Le Comité directeur a réaffirmé que Wolfgang Petritsch continuerait à jouir de son plein appui jusqu'à la fin de son mandat de Haut Représentant.
